

CATHERINE
PERRET

LE TACITE, L'HUMAIN

ANTHROPOLOGIE
POLITIQUE
DE FERNAND DELIGNY

LA LIBRAIRIE
DU XXI^e SIÈCLE

SEUIL

LA LIBRAIRIE DU XXI^e SIÈCLE

Collection
dirigée par Maurice Olender

Catherine Perret

Le tacite, l'humain

Anthropologie politique
de Fernand Deligny

Éditions du Seuil

ISBN 978-2-02-145241-9

© Éditions du Seuil, mai 2021

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

*À mes amis Élisabeth et Pierre,
dont l'hospitalité a été le berceau de ce livre.*

Au fond, son langage me touche parce qu'il s'adresse à cette part de nous qui s'obstine à dessiner des profils sur les murs des prisons [...]. Une écriture dont chacun se servira pour composer sa propre liste des choses qui font battre le cœur, pour l'offrir, ou pour l'effacer. À ce moment-là la poésie sera faite par tous¹.

1. *Sans soleil*, script du film écrit et réalisé par Chris Marker.

SEUL

Nous sommes à Lille, en 1920. L'enfant a sept ans. L'âge de raison. La veille, son grand-père a voulu l'emmener à la foire. Il a refusé. La foire lui fait peur, la foule, les cris, le déchaînement humain. Mais, le lendemain matin, il y est allé, seul, à l'aube, il a erré au milieu des détritiques entre les chapiteaux vides, les stands déserts. C'est alors qu'au milieu de cette débâcle il est tombé sur « ça », l'inconcevable, l'horreur. Dans une gigantesque volière – destinée à des perroquets ? à des vautours ? – cinq enfants singes minuscules, apeurés, recroquevillés les uns contre les autres, le regardent, effarés.

« Ils regardaient de tous leurs yeux ; ils me regardaient donc, puisque j'étais seul dans l'allée, seul dans la vaste foire, seul sur terre, à en croire ce que sur l'instant j'en ressentais ; un effondrement. Seul ? “Qui n'est pas avec d'autres semblables.” Ainsi parle le dictionnaire¹. »

Ces petits êtres apeurés, pitoyables, « voilà ce qu'on venait voir dans le hourvari, les cris, les lumières. On ; j'ai pensé *on* ; comme on apprend le nom de l'inéluctable² ».

Choc. « Coup de tocsin ». Le voici définitivement ailleurs. Hors miroir. Hors connivence. Hors champ. De ça, il n'y a rien à dire. Personne à qui le dire. Le dire serait s'exposer à la consolation, à la

1. Fernand Deligny, *Lointain prochain. Les deux mémoires*, Paris, Fario, 2012, p. 25.

2. *Ibid.*, p. 26.

pitié partagée, aux phrases conciliantes qui s'arrangent de la réalité. Pour rien au monde il ne veut de ces phrases, plus redoutables encore que les regards de ces autres enfants qui lui adressent un reproche impossible à entendre – ils ne parlent pas.

« Voilà donc les semblables tels qu'ils sont, foire ou pas. C'est toujours la foire³. »

Gouffre de l'angoisse des enfants singes. Gouffre de l'hypocrisie des adultes. Entre ces deux gouffres, l'évidence que le langage résonne dans le vide.

Un vide que la précision matérielle de ce souvenir recreuse en l'inscrivant dans l'histoire de sa mère, « récente veuve de guerre ».

Nous sommes en 1920. La Première Guerre mondiale s'achève à peine, laissant derrière elle d'innombrables orphelins. Et, parmi eux, cet enfant. Son père est mort pour la France avec 1 300 000 autres, dont plus de 80 000 soldats issus des colonies.

La France, quant à elle, continue tranquillement d'exhiber les trophées de son empire : volières, perroquets, vautours, et petits macaques.

« Coup de tocsin. »

« Là où ma peine a été la plus grave, la trace gravée ayant sans doute échoppé le support si profondément que la trace est passée à travers, c'est d'être regardé par les singes comme un *on* alors que je n'en étais pas solidaire⁴. »

Il faut entendre littéralement ce que l'adulte dit, soixante-trois ans plus tard, de l'expérience de l'enfant transpercé par le regard des petits singes. Le voici à part.

De la vérité qui a fait trait en lui, il n'est pas question de parler, mais cette vérité l'ancre ailleurs. Elle le positionne dans un espace travaillé par la distorsion entre deux pôles qui n'ont rien à voir. D'un côté, l'espace sensible où il s'éprouve seul, irrémédiablement

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 27.

privé de semblable, confronté aux yeux noirs et scintillants des enfants singes qui le voient comme une menace ; de l'autre, l'espace bidimensionnel des barreaux de la grille et de la mise en cage, l'espace de la projection géométrique des formes, territoire des parents, de l'école, de la société. Le voici, cet enfant, déchiré entre ces mondes, exilé dans une quatrième dimension, celle de l'errance, du temps de l'écriture, de l'espace cinématographique, et de la mémoire des cartes.

Adopté par la nation, soutenu par son grand-père, un militant anarchiste, l'orphelin de guerre passe brillamment le bac, s'inscrit à l'université pour étudier la philosophie et la psychologie, jusqu'au jour où il retourne contempler un trou d'obus laissé par la guerre au milieu de l'hôpital psychiatrique d'Armentières.

J'avais dû oublier quelque chose. Le concierge a fait signe que oui, que je pouvais y aller. Le trou d'obus, je savais où il était. Il datait de la guerre de 14. Ça devait être un obus énorme et au lieu de se colmater, le trou s'était creusé sans doute sous l'effet de l'eau qui, à certains moments de l'année, le remplissait presque à moitié. Le trou était dans un terrain vague pas bien loin du treillis de clôture qui donnait sur une petite rue ; de l'asile, on voyait les façades des maisons alignées ; j'allais souvent par là rien que pour voir la rangée de maisons et la fumée qui sortait des cheminées. Toutes les fenêtres donnaient sur l'asile mais j'étais certain que ce regard était aveugle. Personne ne regardait là où il n'y avait rien à voir⁵.

5. Fernand Deligny, *La Septième Face du dé*, Paris, L'Arachnéen, 2013, p. 38.

UN ESSAI D'INFRA-POLITIQUE

J'ai redécouvert les écrits de Fernand Deligny peu après la publication de *L'Enseignement de la torture*, un livre écrit sous le coup de la lecture de Jean Améry. J'étais tombée par hasard, il y a longtemps, sur *Graine de crapule* et *Les Vagabonds efficaces*. J'ai su à l'époque qu'un jour j'aurais affaire à Deligny. Le hasard, encore une fois, me remet ces textes entre les mains. C'était le bon moment. Mais, direz-vous, pourquoi Deligny après Améry ?

Deux choses.

Une notion surgie pendant l'écriture de *L'Enseignement de la torture* : le corps commun. Elle m'était venue pour dire quelque chose d'une solidarité entre les corps que la torture vise à détruire plus encore qu'elle ne cherche à faire souffrir le corps solitaire de la victime. Je le retrouvais, tel que, chez Deligny, pour dire une solidarité d'espèce, surgie de cette autre condition défigurée de l'humain qu'est l'asile de fous.

Et, croisant ce premier fil, une phrase de Robert Antelme, une phrase étonnante qui, en 1949, note l'émergence historique d'une figure de la résistance issue des camps de concentration. « Les héros que nous connaissons, de l'histoire ou des littératures, qu'ils aient crié l'amour, la solitude, l'angoisse de l'être ou du non-être, la vengeance, qu'ils se soient dressés contre l'injustice, l'humiliation, nous ne croyons pas qu'ils aient été jamais amenés à exprimer, comme seule et dernière revendication, un sentiment ultime d'appartenance à l'espèce¹. »

1. Robert Antelme, *L'Espèce humaine*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1991, p. 11.

Antelme signe ici la naissance au xx^e siècle d'une nouvelle entité politique. L'espèce humaine. Une figure de l'humain sans visage.

À la même époque, Deligny explore, lui aussi, ce soubassement de l'humain en documentant les formes de la vie commune qu'il a expérimentées, de 1938 à 1996, en présence proche d'enfants fous et bannis : « arriérés », « pervers », « inadaptés », « autistes infantiles précoces » et j'en passe... Il le fait comme éducateur, comme écrivain, comme chercheur, comme bricoleur de génie – pour ne pas dire comme artiste, titre qu'il eût récusé.

Je pris Deligny – ou plus exactement les actions qu'il avait conduites, ses inventions institutionnelles, plastiques, spéculatives – comme fil conducteur de ma propre aventure.

Dans ce nouveau livre, j'étudie donc ce que Deligny, résumant d'un mot l'ensemble de ses recherches, appelle « la tentative » pour mieux revenir à la condition tacite de l'espèce en nous et au lien a-social qui de cet élémentaire fait corps commun.

En retraçant son histoire, en étudiant ses écrits, les films et les cartes réalisés à son initiative, j'explore ainsi cette zone infrapolitique qui ne relève ni du droit ni des normes, et qui pourtant doit trouver asile.

Comment donner droit de cité à ce commun qui échappe à la loi car il ne passe pas par la langue mais par les corps ? Les corps savants d'un savoir tacite ? Les corps vivants parlants ? Telle est une des questions cruciales posées aux sociétés contemporaines.

Ce livre consiste donc, comme le livre sur Jean Améry, à me laisser porter par un matériau pour qu'il m'engage plus avant vers ce point vital que j'essaie de nommer à l'aveugle. Quelque chose qui tient à la fois d'une matérialité élémentaire, d'un corps sensible, d'un lien hors discours.

La chose n'était pas donnée. À la différence de Jean Améry dont la voix percutante porte depuis la raison éclairée, la voix de Deligny résonne du territoire de la folie, celle qui le fascine et le traverse, celle qu'il domine par la colère et le sens du comique. Comment faire avec l'insensé ? Comment s'en servir pour qu'il élargisse le

territoire de la raison ? Comment prendre le large avec Deligny sans perdre mon cap ?

Il suffisait de prendre au sérieux ce que « la tentative » peut avoir de plus apparemment extravagant. J'ai trouvé pour cela une boussole, un concept constamment rediscuté depuis la fin du XIX^e siècle, et de plus en plus depuis quelque temps : le concept de milieu. Il éclaire autrement l'histoire intellectuelle de l'époque de Deligny : du Front populaire à la chute du mur de Berlin. Il réintègre Deligny dans cette histoire.

Je propose ainsi au lecteur sept traversées du matériau² Deligny, qui reparcourent l'histoire « historique », factuelle et intellectuelle dans laquelle sa recherche prend sens. Le lecteur trouvera également quelques *vedute* sur l'histoire artistique dont il est partie prenante. Toute cette dimension reste à écrire. C'eût été dommage de prendre les œuvres pour la plupart collectives laissées par « la tentative » pour des formes parmi d'autres. Si la recherche de Deligny fait quelque chose à l'art, c'est en ne le dissociant pas de l'action.

J'ai également laissé de côté le débat de Deligny avec la psychanalyse. C'est que les enjeux psychanalytiques de son travail ne se trouvent pas dans ces discussions. Ils sont dans sa recherche d'une autre clinique.

Comment aider ces enfants, là, ces enfants fous ?

Telle est en effet la question grâce à laquelle Deligny déplace les lignes de front sur des terrains apparemment loin de la clinique.

2. Ce matériau, je l'ai appréhendé pour l'essentiel grâce à la publication des *Œuvres* de Fernand Deligny aux éditions L'Arachnéen en 2007, volume qui comprend un choix très large de ses textes, accompagnés d'une présentation historique de l'éditrice, Sandra Alvarez de Toledo ; puis au travers des ouvrages parus les années suivantes chez la même editrice : *L'Arachnéen et autres textes*, *Journal de Janmari*, *Cartes et lignes d'erre*, *La Septième Face du dé*, *Lettres à un travailleur social*, *Correspondance des Cévennes (1968-1996)*. Je l'ai également constitué à partir de mes déambulations dans les archives Deligny, actuellement conservées à l'IMEC, et où se trouvent encore quantité de textes très significatifs pour l'appréhension de son œuvre.

L'asile ou la vie fossile

J'avais vingt ans. Je tentais d'esquiver l'université pour laquelle je n'étais pas doué. J'avais deux amis, deux compagnons, mes partenaires au 421. Ils ont émigré à l'asile d'Armentières qui était assez proche de mon lieu de naissance. J'ai été voir ce qu'ils devenaient. L'un d'eux éditait une revue de poésie. C'est par là que j'ai abordé l'asile qui pour moi est devenu lieu d'être. C'est de là que j'ai écrit de temps en temps un petit livre. Parler d'asile c'est parler la langue d'où on vit. Je ne suis donc pas éducateur mais chercheur d'asile. D'asile en asile j'y ai passé mon existence, à chaque fois différent, et pourtant au noyau c'était la même chose¹.

L'asile d'Armentières : mots, dates et chiffres

L'histoire commence là. Où ?

À l'asile d'Armentières. Mais là, quand ?

Entre les deux guerres. Avec la montée des fascismes en Europe et le début des luttes antifascistes. Juste avant le Front populaire et la Révolution nationale. Et bientôt sous les bombardements. C'est une histoire de guerre.

1. Fernand Deligny cité par Serge Heughebaert, « L'écriture de Deligny », in *À propos de Deligny*, actes de colloque (Vaucresson, 22 juin 1992), dir. par Maryse Vaillant et Jacques Bourquin, Vaucresson, Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse (CNFEPJJ), 1993.

La maison forte d'Armentières fut créée en 1696 par les Bons-Fils d'Armentières, membres de la congrégation de Saint-François². À leur mission d'enseignement s'ajoute alors la charge de pensionnaires détenus pour « démence, furie ou inconduite ». En 1790, un rapport d'inspection compte 54 « prisonniers », parmi lesquels les registres dénombrent « 40 insensés, 5 furieux, 4 assassins, 3 libertins, 1 débauché et 1 voleur ». Quatre ans plus tard, la Révolution française exproprie les Bons-Fils et impose un contrôle étroit de l'établissement. La congrégation, suspectée de menées contre-révolutionnaires, privée de ses ressources, s'éteint. En 1815, la commune d'Armentières prend la direction de l'établissement, dont la population augmente alors très rapidement.

Depuis qu'en 1798 Philippe Pinel a établi la première nosographie proprement psychiatrique³, le statut social du fou a changé. Les fous sont devenus des malades. Dès 1810, l'article 64 du Code pénal stipule l'irresponsabilité psychiatrique des malades mentaux. En 1838, la loi instaure le droit de ces malades mentaux à l'assistance publique. On ne parle plus de maison de force mais d'hospice, de maison de santé ou d'asile d'aliénés.

La reconnaissance sociale du fou fait exploser la démographie des asiles. En 1823, l'asile d'Armentières accueille 129 individus de sexe masculin répartis en « pensionnaires », « paisibles en traitement » et « agités incurables ». En 1838, ils sont 597. Un nouvel établissement est nécessaire.

L'architecture des asiles est alors l'objet de débats intenses. Comment conjuguer l'approche individuelle de celui dont la modernité a fait un malade et le traitement traditionnellement collectif des fous, dangereux pour la société et pour cette raison emprisonnés ?

2. Voir le bulletin publié en ligne : *L'EPSM Lille-métropole à travers le temps*, par Alain Fernagut.

3. Philippe Pinel, *Genèse de la psychiatrie. Les premiers écrits psychiatriques*, éd. par Jacques Postel, Paris, Le Sycomore, 1981.

Certains aliénistes, parmi les plus progressistes, se prennent à penser que l'architecture de l'asile pourrait résoudre cette contradiction. « L'asile est un instrument de guérison⁴ », affirme ainsi Jean-Étienne Esquirol, père de la psychiatrie française. Le bâtiment doit être un outil thérapeutique permettant la répartition des malades en fonction de leur pathologie tout en prévenant leur isolement. Il doit favoriser les relations sociales entre les individus tout en assurant un contrôle prophylactique de la population asilaire ; tout cela, sans oublier, bien entendu, les distinctions de fortune entre les indigents qui relèvent de l'assistance publique et les pensionnaires accueillis contre indemnisation⁵.

Construit en 1875, le site du nouvel asile d'Armentières est le reflet de ces contradictions. C'est une construction pavillonnaire, chaque pavillon pouvant héberger une cinquantaine de malades et étant séparé de son voisin par un espace suffisant pour y construire un potager. L'ensemble imposant, édifié à proximité d'Armentières en style néo-flamand régionaliste, est destiné à accueillir 700 malades avant d'être doté en 1899 d'un pavillon et de 100 lits supplémentaires pour « enfants anormaux ».

Dès le début du xx^e siècle, de nombreuses cartes postales d'Armentières célèbrent l'Asile et, à travers lui, la modernisation de la ville, ainsi que les progrès de la médecine mentale. Ces vues photographiques reprennent l'iconographie du tourisme urbain de l'époque. Elles montrent l'asile comme une petite ville dont elles exposent les bâtiments remarquables : le portail, la façade de l'entrée principale, la large allée centrale de part et d'autre de laquelle sont distribués les pavillons, la brasserie, la chapelle, l'institut médico-pédagogique ainsi que la ferme et le potager. Sur certaines cartes

4. Étienne Esquirol, *Des établissements des aliénés en France et des moyens d'améliorer le sort de ces infortunés*, mémoire présenté à S.E. le ministre de l'Intérieur en septembre 1818 par le D^r Esquirol, médecin de la Salpêtrière, Paris, 1819, p. 30, cité par Lucile Grand in « L'architecture asilaire au XIX^e siècle, entre utopie et mensonge », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 163, livraison 1, 2005, p. 165-196.

5. *Ibid.*, p. 169.

postales, gardiens, médecins et aliénés, que l'on reconnaît à leurs vêtements, posent en groupe sur la pelouse centrale comme devant n'importe quel monument public. On vient donc ici admirer l'Asile, comme la Gare, la Poste ou la Caisse d'épargne. C'est un monument moderne, un monument à la modernité.

La légende du plan de l'établissement indique alors 14 pavillons et 7 annexes. Sur les plans, leur dénomination dément la logique promise par l'ordre des lieux. Elle indique indifféremment l'usage du local ou le comportement de ses habitants. « Concierge », « Administration », « Observation », « Chapelle-Salle des fêtes », « Psychothérapie » y riment avec « Enfants idiots », « Épileptiques galeux », « Tranquilles », « Semi-tranquilles », « Agités » ou « Enfants ariérés » (*sic*). Chaque chose à sa place et une place pour chaque chose. Telle est la philosophie du lieu.

En 1912, après une longue période de tension entre commune, département et ministère, l'État prend la direction de l'établissement. Créé initialement pour accueillir 700 adultes et 100 enfants, l'asile héberge, en 1914, 1 220 aliénés, 3 médecins, 3 internes et 74 gardiens.

Durant la Première Guerre mondiale, les bombardements, les évacuations, la famine causent la mort de la moitié d'entre eux, dont 40 enfants. Totalement détruit, le bâtiment est reconstruit pratiquement à l'identique à partir de 1921. En 1930, 900 malades occupent 11 pavillons, répartis en bâtiments à un étage pour les « tranquilles », les « semi-tranquilles », les infirmeries et l'observation, et en rez-de-chaussée pour les « agités », les « épileptiques » et les « gâteux ». À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la jauge a plus que doublé par rapport à 1914. 2 480 aliénés vivent sur place, soignés par 535 personnes, dont 5 médecins⁶.

6. Anne Creton, *Psychiatrie française et Première Guerre mondiale. Évolution des idées et situation au sein des établissements de soins du Nord-Pas-de-Calais*, thèse de doctorat de médecine, publiée en ligne, université de Lille, 2015, p. 73-80.

Les gardiens sont pour la plupart des chômeurs issus de l'industrie du textile, des repris de justice que l'administration de l'asile va recruter directement à leur sortie de prison, des naufragés de la Grande Guerre qui ont quitté les tranchées pour la zone. Leurs conditions de vie à l'asile sont à peine meilleures que celles des internés. Un salaire de misère, une permission de sortie par semaine avec obligation de retour à 21 heures. Ils ne restent pas, ou rarement.

Malgré l'évolution de la nosographie au XIX^e siècle, les catégories qui répartissent les malades en fonction de leur comportement n'évoluent guère. Faute de médecins, ces malades, dûment étiquetés, ne sont pas soignés, si ce n'est en situation de crise, lorsqu'ils menacent trop manifestement l'ordre asilaire.

Le principal traitement est l'internement, à quoi s'ajoutent la camisole de force, les barbituriques, l'hydrothérapie, ainsi que les méthodes, plus modernes, dites « de choc ». La malariathérapie qui consiste à inoculer aux « paralytiques généraux » une forme bénigne de paludisme ; les injections de Cardiazol qui provoquent chez les schizophrènes des crises d'épilepsie ; l'insulinothérapie employée pour plonger les patients psychotiques en état de coma hypoglycémique ; la pyrothérapie, injection intramusculaire d'essence de térébenthine, causant de forts accès de fièvre et des abcès de fixation. On pratique également couramment la lobotomie et la cure de sommeil ; et, dès la fin des années 1930, les premiers électrochocs.

En 1937, l'« asile d'aliénés » est rebaptisé « hôpital psychiatrique ». Une loi de 1938 limite à 400 le nombre de malades par médecin psychiatre. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la surpopulation, le peu de ressources propres à l'institution dans une région elle-même très pauvre, l'attribution d'un prix de journée nettement inférieur aux besoins de l'institution entretiennent une sous-alimentation déjà chronique. Les malades qui ne travaillent pas n'ont droit à la viande qu'une fois par semaine. L'absence d'installations sanitaires dans la plupart des pavillons a pour conséquence l'absence d'hygiène, des épidémies chroniques d'entérite

et de tuberculose, et une surmortalité importante. Mis à part la modernisation des traitements, les conditions de vie des malades n'ont connu entre les deux guerres mondiales aucune amélioration.

Les débuts de la politique de l'enfance

Établissement neuf et moderne, l'asile d'Armentières est doté, en 1899, d'un établissement mitoyen : l'Institut médico-pédagogique. Cette création est l'aboutissement d'une décennie de mesures législatives pour ces « enfants arriérés » dénommés également les « enfants de justice ». En 1889, la loi sur « la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés », puis, en 1898, celle sur « la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants » ont renforcé le contrôle de l'assistance publique sur les associations de bienfaisance privées. De celles-ci dépendent alors enfants vagabonds ou abandonnés, orphelins, « débiles », « arriérés », « anormaux », « pervers » dits « constitutionnels ». Les instituts charitables les enferment dans des ouvriers, des colonies agricoles, des bagnes d'enfants, ou dans des maisons de correction et de redressement. Celles-ci sont réservées aux garçons ; les filles, quant à elles, sont destinées aux maisons de préservation et aux solitudes.

L'« enfance coupable » représente une part considérable de l'ensemble de la population internée, adultes et mineurs confondus. En 1880, sur une population de 7 215 colons recensés en France, 2 580 sont des enfants de moins de douze ans, 2 384 des mineurs de quatorze ans. Les enfants représentent plus des deux tiers des individus internés dans les pénitenciers⁷.

7. Élise Yvrel, *Les Enfants de l'ombre. La vie quotidienne des jeunes détenus au XX^e siècle en France métropolitaine*, préface de Michelle Perrot, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007. Une autre référence précieuse sur ce point est la thèse d'habilitation à diriger des recherches de Mathias Gardet, *Orphelins et mineurs délinquants en France (1889-1959)*, consultable en ligne.

Au début du xx^e siècle, une autre limite est posée au pouvoir des institutions charitables. L'Instruction publique se voit confier la prise en charge de ces enfants. En 1904, la loi relative à « l'éducation des pupilles de l'assistance publique difficiles ou vicieux » annonce celle de 1909 sur « les classes et écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés ». À peine trois ans plus tard, dès 1912, la loi sur les tribunaux pour enfants et sur la liberté surveillée réaffirme, face à ces premières mesures éducatives, le droit régalien de punition et la place souveraine de la justice dans le traitement des enfants « coupables ». À peine l'État s'en est-il saisi que le terrain de l'enfance devient un enjeu de pouvoir entre les différents secteurs de l'action sociale : Instruction publique et Justice.

La dimension sanitaire du traitement de l'enfance s'impose au même moment, avec l'apparition de nouveaux outils diagnostics. En 1905, Alfred Binet et Théodore Simon mettent au point les premiers tests d'intelligence. En 1914, Georges Heuyer soutient sa thèse, *Enfants anormaux et délinquants juvéniles. Nécessité de l'examen psychiatrique des écoliers*. C'est l'acte de naissance de la pédopsychiatrie. Il est suivi en 1925 de l'ouverture de la première clinique de neuropsychiatrie infantile qui reçoit des délinquants juvéniles⁸. C'est là que se forment les psychiatres qui dans les années 1950 vont, comme Françoise Dolto, révolutionner la clinique des enfants.

La délinquance infantile, affirme la pédopsychiatrie naissante, est la manifestation de l'anormalité psychique. Sur 300 enfants détenus à la Petite Roquette à la fin des années 1920, ses représentants dénombrent 94 instables, 87 débiles mentaux, 53 arriérés débiles, 45 psychopathes, soit 279 anormaux sur 300 délinquants⁹. 80 %

8. On trouve dans l'article de Marie Bienne, « Les enfants terribles ». La psychiatrie infantile au secours de la famille : la consultation du P^f Georges Heuyer en 1950 » (*Revue de l'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 6, 2004), un excellent exposé de ces débuts.

9. M. Gardet, *Orphelins et mineurs délinquants en France*, op. cit., p. 105.

des mineurs délinquants, disent les statistiques de l'époque, sont des enfants anormaux. En quelques années, un corps d'experts-psychiatres se constitue, réclamant le dépistage systématique de tous les mineurs traduits en justice. Ils rallient une grande partie des magistrats, des avocats et des décideurs en matière de politique de l'enfance à l'idée que l'enfant délinquant est un enfant anormal. Face à l'expérience des instituteurs et à l'autorité des magistrats, le pouvoir médical tente à son tour de s'imposer sur le terrain de l'enfance déficiente et coupable.

En trente ans, la Troisième République répartit la prise en charge institutionnelle de l'enfance anormale et délinquante entre Justice, Santé et École, tout en continuant, en réalité, de déléguer la plus grande part de ses responsabilités aux associations philanthropiques et aux maisons religieuses. Surveillée par la justice, dépistée par les psychiatres, redressée par les instituteurs, l'enfance « irrégulière » est, encore et toujours, confiée aux bons soins des sœurs et des dames de charité, désormais placées sous le regard de la puissance publique.

Le dispositif de contrôle et de protection de l'enfance en danger se modernise ainsi contre ces laïcs que sont les instituteurs, au profit des techniciens spécialistes de l'anormalité psychique et de la délinquance, des médecins et des magistrats. Les instituts médico-pédagogiques sont l'arme principale de cette modernisation. Après dépistage et sélection, les enfants peuvent y être placés par décision judiciaire ou médicale pour y être rééduqués. Ils n'y sont pas internés, sauf exception, ce qui, en allégeant la procédure de placement, contribue à un accroissement exponentiel de l'enfance protégée.

À la pointe des avancées en matière de rééducation, l'Institut médico-pédagogique d'Armentières est, en 1937, la seule institution en France à accueillir des enfants délinquants et anormaux, qu'il s'agisse d'anormaux intellectuels ou d'anormaux caractériels. En sont exclus lesdits « pervers constitutionnels » et les « idiots

inéducables », pour lesquels un pavillon spécial est créé au sein de l'hôpital psychiatrique.

En 1937, Edmond Doremieux, auteur d'une thèse de médecine sur *La Rééducation des mineurs délinquants anormaux à l'Institut médico-pédagogique d'Armentières*, indique que l'âge moyen des enfants y varie de treize à dix-sept ans, que leur âge mental est de huit à dix ans, leur niveau scolaire égal à zéro pour la moitié d'entre eux et comparable à celui d'enfants de sept à dix ans pour l'autre moitié. Venant d'un milieu social « très nettement défavorable », les enfants se partagent le lot commun des tares infantiles héritées *via* la syphilis, la tuberculose et l'alcoolisme des familles.

« Qu'il s'agisse de psychisme, d'état somatique, de pédagogie ou de discipline, c'est toujours sous l'angle médical que le mineur est considéré. Le but théorique devrait être de trouver aux manifestations psychiques les correspondances somatiques permettant une prise au point de vue du traitement », note dans sa thèse Doremieux¹⁰. C'est ainsi qu'on traite les enfants « impulsifs » par injections d'acétylcholine qui entraînent la baisse de la pression sanguine et, par contrecoup, inhibent leur tendance « émotive¹¹ ». Les traitements psychiques, psychothérapie et psychanalyse, font également partie des préconisations de Doremieux, car, écrit-il encore, « il n'est pas douteux que les complexes existent que les techniques psychanalytiques doivent rechercher¹² ».

La rééducation pédagogique vise, quant à elle, l'adaptation de ces enfants à la vie pratique, priorité étant donnée à la leçon de choses, à l'éducation corporelle, au dessin, au chant et au travail manuel. L'apprentissage d'un métier, supposé contribuer à l'éducation morale, est dispensé – en théorie plus qu'en pratique, faute d'enseignants – dans des ateliers tenus par des artisans.

10. Edmond Doremieux, *La Rééducation des mineurs délinquants anormaux à l'institut médico-pédagogique d'Armentières*, thèse de médecine, 1937, p. 40.

11. *Ibid.*, p. 45.

12. *Ibid.*, p. 60.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les enfants sont donc répartis en deux pavillons. Situé à l'entrée de l'hôpital, le pavillon Rollet est dévolu aux mineurs délinquants et « arriérés éducatibles » et relève de l'Institut médico-pédagogique ; à quelques mètres de là, mais dans l'enceinte de l'hôpital, le pavillon Dron est réservé aux non-délinquants, ainsi qu'aux « idiots » et « imbeciles non éducatibles » de moins de seize ans. Onze sœurs sont responsables des enfants de six à quatorze ans. Des gardiens de l'hôpital psychiatrique s'occupent des adolescents de quatorze à dix-huit ans. Un seul instituteur fait classe dans les deux pavillons. Ses fonctions sont régies par la loi de 1909 sur « les classes et écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés », une loi dont les bases sont conformes à l'esprit de l'école publique, laïque et obligatoire, c'est-à-dire d'abord et avant tout sociales.

Les arriérés, dit-elle, sont, il est vrai, en état de débilité mentale, ils ne possèdent qu'une intelligence ou qu'une responsabilité atténuées qui ne leur permettent pas d'acquérir, à l'école commune et par les méthodes ordinaires de l'enseignement, la moyenne d'instruction primaire que reçoivent les autres élèves ; mais, avec une éducation spéciale, un enseignement approprié à leurs facultés, on pourrait le plus souvent les mettre en état de ne pas être, durant leur vie d'adulte, une charge pour la Société. Il en est de même des instables, c'est-à-dire des enfants affectés d'une incohérence de caractère, d'un manque d'équilibre mental qui leur rendent insupportable la discipline générale et qui nécessitent leur éloignement de l'école publique. C'est pour cette population de 20 000 enfants qu'il y a lieu d'organiser des établissements spéciaux, si les prescriptions de la loi du 28 mars 1882, instituant l'obligation de l'instruction, ne doivent pas rester lettre morte à leur égard¹³.

13. Sur la question de l'utilisation sociale des anormaux défendue notamment par le psychologue Alfred Binet, le lecteur consultera avec profit l'article de Jacques Arveiller, « La loi de 1909 et la définition de l'instituteur spécialisé », *Les Sciences de l'éducation. Pour l'ère nouvelle*, vol. 42, 2009/1.

En mai et juin 1940, l'hôpital psychiatrique d'Armentières est dévasté par les bombardements. Quatre-vingt-quinze bombes détruisent quatre des onze pavillons, tuant 33 malades et faisant 150 blessés. Deux cents malades en profitent pour s'enfuir et, pour la plupart d'entre eux, se réinsèrent dans la vie civile sans être inquiétés. Privé d'eau, d'électricité, de nourriture, l'hôpital compte, durant l'année 1940, 577 décès dus à la typhoïde, à la tuberculose et à la faim. Puis 477 en 1941. Certains pavillons, comme le pavillon des « gâteux », sont entièrement décimés. Médecins et gardiens, mobilisés, enfuis ou disparus, font défaut. Il ne reste plus qu'un gardien environ pour 50 malades.

Tandis que l'asile perd la moitié de sa population adulte par suite de la faim et de la maladie, des centaines d'enfants (452 en 1942-1943)¹⁴ sont adressés à l'Institut médico-pédagogique par le tribunal pour enfants et adolescents de Lille. Il est nécessaire d'aménager deux pavillons supplémentaires. Les mineurs sont désormais répartis en quatre catégories : « les garçons éducatibles », « les mineurs difficiles », « les filles », qui se voient attribuer un pavillon à part, et « les arriérés profonds inéducables », auxquels est également destiné un pavillon spécial.

C'est le Pavillon 3.

Il donne son titre au premier écrit de Fernand Deligny. Celui-ci arrive à Armentières en janvier 1939. Il a vingt-sept ans. Deux ans auparavant, après avoir interrompu ses études de philosophie et de psychologie à l'université de Lille, il lui a fallu trouver du travail. Grâce à la recommandation du père d'un ami¹⁵, il est recruté comme instituteur stagiaire dans une classe spécialisée de l'école de la Brèche-aux-Loups dans le XII^e arrondissement de Paris, puis à

14. A. Fernagut, *L'EPSM Lille-métropole à travers le temps*, op. cit., p. 46.

15. Il s'agit d'Albert Châtelet, ancien doyen de l'université de Lille, alors directeur de l'enseignement du second degré dans le ministère de Jean Zay et père de Gilles Châtelet.

Nogent-sur-Marne. À peine nommé à Armentières, il est mobilisé, et n'y revient qu'un an plus tard, au pavillon Dron.

J'ai une classe d'enfants arriérés dans un immense hôpital psychiatrique à Armentières, dans le Nord. Ils sont une quinzaine dans une pièce aux murs clairs, à de belles petites tables neuves et moi je suis instituteur. Quinze idiots en tabliers bleu et moi instituteur dans la rumeur de cette bâtisse à six étages emplie de six ou sept cents enfants arriérés. Dans la rumeur de cette bâtisse parsemée de cris étranges, elle-même prise dans le bruit quasi universel à ce moment-là de la guerre¹⁶.

Un eugénisme à la française

Quand Deligny revient à l'asile d'Armentières, après la défaite, il ne revient pas tout à fait au même lieu. Non seulement à cause des destructions, de la mort et de la fuite des malades, mais parce que les courants fascistes de la vie politique française s'expriment désormais au grand jour dans tous les secteurs de la vie politique, et tout particulièrement dans le secteur sanitaire et social. Un eugénisme d'État fait alors son apparition, aussi bien à l'hôpital psychiatrique qu'en matière de sauvegarde de l'enfance, et cela sous des formes apparemment contradictoires : l'élimination des fous d'un côté, la rééducation des enfants de l'autre.

Issu de l'application des théories darwiniennes à l'espèce humaine développée par Herbert Spencer et Francis Galton, l'eugénisme se développe en Europe à la faveur de la progression des sciences humaines et sociales.

Au-delà de la grande labilité de la notion selon les situations historiques, écrit l'historien Paul-André Rosental, on peut poser

16. Fernand Deligny, *Œuvres*, éd. par Sandra Alvarez de Toledo, Paris, L'Arachnéen, 2007, p. 11.

qu'avant même d'être une théorie biologique, l'eugénisme constitue une théorie sociale, voire une théorie morale, reposant sur un triple axiome : 1) il existe une différence de qualité entre les êtres humains ; 2) cette différence est mesurable par les savants et les experts qui s'en réclament ; 3) elle est susceptible de modifications à l'échelle des populations¹⁷.

Les spécialistes de la question distinguent généralement l'eugénisme purement classificatoire et préventif des pays latins d'un eugénisme directement raciste, en provenance des pays anglo-saxons. L'un et l'autre se fondent ou se réclament cependant des mêmes recherches biotypologiques dans lesquelles la question des morphotypes, autrement dit des caractères innés, s'impose au détriment des investigations portant sur le contexte socio-historique et l'environnement.

En France, l'eugénisme se développe tout particulièrement au cours du premier quart du xx^e siècle, dans les secteurs naissants de la médecine sociale, chez les pédiatres, les puériculteurs et obstétriciens, tous directement confrontés aux questions de prévention. Personne ne s'émeut en 1924 lorsque le père de la puériculture, Adolphe Pinard¹⁸, dans un discours à la Chambre des députés, stigmatise ces individus incapables de « restreindre leur procréation » et qui, « par leurs cerveaux frustes, incapables d'une pensée d'ordre général, restent les voisins tout proches de la bête primitive¹⁹ ». Il faut aussitôt noter que personne ne trouve non plus rien à redire, vingt ans plus tard, en 1947, aux propos publiés par Alfred Sauvy, alors directeur de l'Institut national d'études démographiques :

17. Paul-André Rosental, *Destins de l'eugénisme*, Paris, Seuil, coll. « La Librairie du xxi^e siècle », 2016, p. 29. Cet ouvrage propose une analyse remarquable de l'eugénisme français à partir de l'histoire de la cité-jardin créée en 1924 à Strasbourg.

18. Adolphe Pinard, obstétricien, professeur à la faculté de médecine de Paris à partir de 1886, fut également président de la Société française d'eugénisme.

19. P.-A. Rosental, *Destins de l'eugénisme*, *op. cit.*, p. 360.

Si on allait à l'extrême, écrit-il, la famille tarée, composée de débiles mentaux, absolument insouciante du lendemain, insensible à l'action persuasive, resterait seule à se reproduire généreusement. La qualité moyenne court un danger évident à cette contre-sélection, qui joue non seulement pour les individus, mais pour les groupes sociaux ou ethniques. Les fous peuvent se multiplier, mais non les malthusiens de génie²⁰.

Ces deux dates, 1924 et 1947, les statuts de ces locuteurs suffisent à montrer que la politique eugéniste, en France, déborde très largement le cadre historique de Vichy et qu'elle émane de forces qui vont bien au-delà des courants et des clivages politiques.

Le régime de Vichy a pourtant donné à cette formule idéologique une nocivité particulière en tentant d'institutionnaliser au plan de la recherche scientifique un « eugénisme total » : un eugénisme à la fois scientifique, idéologique et politique. Cette tâche est même directement confiée par Philippe Pétain en 1941 à Alexis Carrel, membre du Parti populaire français de Jacques Doriot, raciste convaincu et auteur en 1935 de *L'Homme, cet inconnu*, la bible de l'eugénisme français.

Carrel est nommé, par décision personnelle de Pétain, régent de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains (FFEPH), institution dévolue à « l'étude, sous tous les aspects, des mesures les plus propres à sauvegarder, améliorer et développer la population française dans toutes ses activités ». Il n'y est pas seulement question de lutter contre la dénatalité française, aspect quantitatif du développement, mais également d'œuvrer pour une

20. Alfred Sauvy, « Le malthusianisme anglo-saxon », *Population*, vol. 2, n° 2, 1947, p. 221-242, cité par P.-A. Rosental, *Destins de l'eugénisme*, *op. cit.*, p. 361. Alfred Sauvy, qui fut notamment proche de Jean-Jacques Servan-Schreiber et conseiller du gouvernement Mendès France, auteur au journal *Le Monde*, ne saurait être simplement classé parmi les penseurs de la droite intellectuelle.

amélioration qualitative de cette population considérée suivant des critères biotypologiques.

Le cœur du dispositif institutionnel de la FFEPPH est le département intitulé Biologie de la lignée, confié à l'anthropologue français Robert Gessain. Celui-ci y ouvre un programme de recherches sur les « souches » intitulé « Souches saines et fécondes » et consacré au « recensement des souches saines de France, des familles fécondes et professionnellement douées ».

Il s'agit d'abord, écrit Gessain, de localiser les souches de bonne constitution génétique et ensuite d'aider à la propagation de telles souches. Il ne sert à rien d'augmenter la natalité si l'accroissement de la population se fait grâce à la fécondité d'éléments tarés. Il semble bien pourtant que les allocations familiales telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui soient loin de favoriser la propagation des meilleures souches²¹.

Là encore, il faut ajouter que les cadres intellectuels et le personnel mis au service de ce grand œuvre « scientifique » survivent largement au régime de Vichy. En 1945, près de la moitié des chercheurs de la Fédération française pour l'étude des problèmes humains sont réembauchés dans l'Institut national d'études démographiques (INED) confié à Alfred Sauvy et à l'Institut national d'hygiène (futur INSERM) dirigé par Robert Debré. Les missions confiées après guerre à l'INED reprennent littéralement celles de la FFEPPH. Autant dire que les mesures de Vichy n'ont rien inventé. Elles ont potentialisé un eugénisme latent qui est déjà la base de la philosophie sociale des gouvernements français d'avant la Seconde Guerre mondiale et qui ne disparaît pas après guerre.

Cette philosophie est résumée par un extrait d'un article publié par les *Cahiers de la FFEPPH* en 1945 sous la signature du même

21. Robert Gessain, « Ce qu'est la Fondation. Ce qu'elle fait », *Cahiers de la FFEPPH*, n° 1, Paris, PUF, 1943, p. 21, cité par P.-A. Rosental, *Destins de l'eugénisme*, *op. cit.*, p. 366.

Robert Gessain, professeur au Museum national d'histoire naturelle depuis 1937, avant de devenir, de 1968 à 1979, directeur du musée de l'Homme. Gessain y développe le thème du retard pris par la France en termes d'eugénisme par rapport à des « pays civilisés », dit-il, « comme l'Allemagne et la Suisse ». À propos de la France, il écrit :

Il lui faut mettre en œuvre une hygiène sociale qui délivre ses habitants des tares qui trouvent leur source dans les conditions du milieu : l'alcoolisme, la syphilis, la tuberculose seront vaincus par l'aération des logements, les exercices physiques, une hygiène alimentaire rationnelle, le jeu de toutes les facultés adaptatives. Il faut aussi que le public soit amené à comprendre que son mode de vie actuel nuit aux virtualités qui lui ont été données à sa naissance. Ainsi sera-t-il prêt à admettre cette vérité qu'il peut favoriser le développement de ses virtualités par un eugénisme véritable qui n'est pas autre chose que le souci de développer au mieux les qualités de la personne humaine²².

Dans le secteur de l'enfance, l'impact de ces théories sur la conception et le développement de la politique de rééducation est considérable, et cela bien après la Seconde Guerre mondiale. Là encore les textes parlent d'eux-mêmes. Il suffit de lire le portrait de « l'irrégulier foncier » dressé en 1953 par Paul-René Bize, alors conseiller médical auprès de la direction de l'Éducation surveillée, et président de la Société de biotypologie et de morpho-physiologie humaine :

De bonne heure récidivistes de la fugue, du vagabondage et de la maraude, incurablement paresseux, puis voleurs incorrigibles ; plutôt lâches et peu dangereux à cause de cela, fuyants, approbatifs « bêta », incapables de la moindre sincérité, sournois et

22. Robert Gessain et Paul Vincent, « Quelques aspects quantitatifs et qualitatifs de la population française », *Cahiers de la FFEPPH*, n° 3, Paris, Librairie de Médecis, 1945, p. 19-32, cité par P.-A. Rosental, *Destins de l'eugénisme*, *op. cit.*, p. 364.

cauteleux, mais peu malfaisants et de peu de méchanceté ; essentiellement indisciplinés, « n'écouter rien », instables, professionnellement et affectivement, parce qu'incapables de surmonter des débits même minimes ; peu accrochables et peu accessibles aux reproches, au « sur-moi » inexistant et peu formable ; très proto-morphes de traits, voire bestiaux parfois de faciès, avec souvent de nombreux stigmates dégénératifs (oreilles décollées, tempes recouvertes, dents bestiales, front bas, inexpressivité mimique)²³.

Dix ans après l'effondrement du régime de Vichy, les thèses eugénistes continuent de s'exprimer le plus ouvertement du monde et dans les termes du racisme le plus cru.

L'hécatombe des fous

Théorie issue du modernisme social et du positivisme scientifique, l'eugénisme devient en France, avec l'installation du régime de Vichy, un programme de gouvernement des hommes. Il engendre alors ce que Max Lafont a nommé « l'extermination douce » de dizaines de milliers de malades mentaux littéralement affamés dans les hôpitaux psychiatriques français²⁴.

23. Paul-René Bize, « Historique de la société de morphophysiologie humaine », *Biotypologie*, 1-2, 1953, p. 9-12, cité par P.-A. Rosental, *Destins de l'eugénisme*, op. cit., p. 409.

24. Max Lafont, *L'Extermination douce. La mort de 40 000 malades mentaux dans les hôpitaux psychiatriques en France sous le régime de Vichy*, préface de Lucien Bonnafé, Ligné, Éd. de l'Areppi, 1987 ; rééd. Lastrène (Gironde), Le Bord de l'eau, 2000. L'ouvrage de François Chapiro, *La Mortalité des malades mentaux hospitalisés en France pendant la Deuxième Guerre mondiale* (Paris, INED, coll. « Documents de travail », 2007, publié en ligne), estime à 45 500, soit un tiers environ de la population asilaire, le nombre d'internés morts de faim dans les hôpitaux psychiatriques français entre 1940 et 1945. Depuis, d'autres chiffres ont été donnés, qui estiment à 76 000 le nombre réel de morts. À l'ouvrage inaugural et courageux de Max Lafont a répondu celui de l'historienne Isabelle von Buelzingsloewen, *L'Hécatombe des fous. La famine dans les hôpitaux psychiatriques*

Que signifie « morts de faim » ? Une seconde expertise officielle de 2015²⁵ cite la description nosographique du médecin-chef de l'hôpital psychiatrique de Cadillac-sur-Garonne :

L'œdème (rétention pathologique de liquide dans les tissus) s'installe... il gagne rapidement les jambes, les genoux, les cuisses, la verge, le scrotum, l'abdomen et il faut aliter le malade. Après plusieurs rechutes, ou même dès la première période d'alimentation, l'œdème ne se résorbe pas et, brusquement, c'est la syncope ou le coma, le coma profond, en relâchement complet avec hypothermie, hypotension et mort²⁶.

La même note de mission mentionne également un rapport d'inspection de l'hôpital de Clermont-de-l'Oise daté de 1944 :

J'ai vu, écrit l'auteur, le spectacle d'une telle misère morale et physiologique, d'une telle famine qu'il nous plonge en plein Moyen Âge et paraît tout à fait incroyable pour notre époque. Des salles pleines de malades hâves, décharnés, squelettiques, couchés en raison de leur extrême faiblesse ; la température

français sous l'Occupation, Paris, Aubier, 2007. L'auteure, se plaçant sur le terrain scientifique, y conteste le terme d'« extermination douce » utilisé par Max Lafont. La polémique qui s'est engagée depuis entre ces deux lectures des faits n'a pas permis jusqu'à aujourd'hui d'aboutir à une évaluation précise de la surmortalité dans les hôpitaux psychiatriques. En 2012, Armand Ajzenberg publie *L'Abandon à la mort de 76 000 fous par le régime de Vichy. Réponse à quelques historiens qui le nient*, Paris, L'Harmattan. Cet ouvrage relance un débat qui est loin d'être clos. Il est hautement probable que les chiffres officiels sous-estiment la réalité, laquelle est, par ailleurs, très difficile à évaluer.

25. Un autre rapport de mission – consultable en ligne – a été confié en 2015 à Jean-Pierre Azéma par la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine. Intitulé *Mission sur le drame que les personnes handicapées mentales ou malades psychiques ont connu dans les hôpitaux psychiatriques et les hospices français entre 1941 et 1945*, il refait l'historique des recherches et prend nettement le parti de l'historienne Isabelle von Buelzingsloewen contre les ouvrages fondés sur les témoignages, comme celui de Max Lafont.

26. J.-P. Azéma, *ibid.*, p. 9.

n'atteint pas 36° [...]. Ils attendent de mourir de faim. Presque tous ces malades sont couverts de vermine et de gale, [...] atteints de furonculose, d'anthrax suppurants, ils ne peuvent être convenablement traités faute de désinfectant et de linge²⁷.

Pierre Durand, dans son livre *Le Train des fous*, fait appel à un autre témoignage encore, celui du D^r Élisabeth Jacob, alors également affectée à l'hôpital psychiatrique de Clermont-de-l'Oise. Celle-ci parle « d'un défi à l'hygiène : les w.c. étant insuffisants, les malades devaient utiliser pour leurs besoins des boîtes de conserve. Les parasites grouillaient, et les rats, en grand nombre, pouvaient, ainsi que cela est arrivé, ronger les doigts d'une malade catatonique²⁸ ».

L'Occupation, la pénurie, le rationnement des populations expliquent en partie ce que Lucien Bonnafé, alors psychiatre à l'hôpital de Ville-Évrard, a nommé « l'hécatombe des fous ». Les malades hospitalisés ne bénéficient en effet pas des cartes d'alimentation auxquelles ont droit les autres citoyens. Un bon d'approvisionnement mensuel est attribué par l'Inspection départementale des services d'hygiène aux établissements en fonction du nombre d'hospitalisés.

Parmi ces malades, les internés psychiatriques relèvent d'une catégorie particulière, la catégorie A, et sont répertoriés au titre d'« adultes non travailleurs de force²⁹ ». À la différence des malades des hôpitaux généraux, ils ne bénéficient pas du système de supplémentation mis en place en 1940 pour les malades hospitalisés pour maladies somatiques. Ils ont droit à une alimentation journalière de 1 200 calories, ce qui représente les deux tiers du minimum alors estimé nécessaire à la survie. Étant littéralement prisonniers des

27. *Ibid.*

28. Pierre Durand, *Le Train des fous (1939-1945). Le génocide des malades mentaux en France*, Paris, Messidor, 1988.

29. Michel Caire, « À propos de l'hécatombe par carence dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'Occupation », *Histoire des sciences médicales*, vol. 40, n° 3, 2006, p. 313.

établissements³⁰, les malades ne peuvent s'alimenter au marché noir. Seuls ceux auxquels leurs proches envoient des colis de nourriture ont une chance d'en réchapper. Les autres sont condamnés à mort.

L'Occupation, la pénurie, le rationnement des populations n'expliquent donc que partiellement la situation des asiles pendant la guerre. Il y eut des directives, explicites, précises, et dont les conséquences ne pouvaient être ignorées par les hauts fonctionnaires qui les édictaient. La littérature grise de l'époque montre que les thèses d'Alexis Carrel n'influencent alors pas seulement le général Pétain et certains membres de son gouvernement.

Lors d'un procès à l'encontre d'un directeur d'hôpital (de Toulouse) accusé d'avoir laissé mourir sans assistance les malades internés dans son établissement, le rapport de non-lieu justifie ainsi les faits reprochés : « Certaines hautes personnalités prétendent que les Services publics, au cours d'une crise aussi sévère [que la guerre], ont autre chose à faire que d'entourer de sollicitude une humanité inutile, charge éternelle des collectivités, pour tout dire un déchet sans valeur³¹. »

Au vu de telles affirmations, publiées sous le couvert de l'administration pénale, on est en droit de s'interroger. Qui donnait alors licence aux magistrats de s'exprimer en ces termes ? Y eut-il intervention, sinon directe, du moins indirecte, du gouvernement de Vichy dans l'affamement de la population psychiatrique ? Incurie ou volonté ? La discussion historique reste à ce jour ouverte. Quelle que soit son issue, les chiffres de la surmortalité par pure et simple famine dans les asiles durant la guerre sont là. Autant que Vichy et son administration, davantage peut-être, ils accusent l'indifférence de l'ensemble de la société à l'égard de la condition des « fous ».

30. Le rapport de Jean-Pierre Azéma souligne également ce fait. Emprisonnés, les malades mentaux n'avaient aucune chance d'accéder aux moyens de survie des autres citoyens.

31. Cité par M. Caire, « À propos de l'hécatombe par carence... », art. cité, p. 317.

Dès 1940, certains responsables des asiles affamés et livrés au chaos entrent en guerre contre cette situation de fait. En octobre 1941, Lucien Bonnafé et Jean Dublineau, l'un et l'autre psychiatres à l'hôpital de Ville-Évrard, présentent à la Société médico-psychologique leurs « Recherches sur les conditions d'apparition des œdèmes observés à l'asile en période de restrictions alimentaires ». Un vœu est aussitôt adressé aux pouvoirs publics. En l'absence de décision officielle, ce vœu sera représenté en juin 1942. Il faut encore attendre le mois de décembre suivant pour qu'une circulaire adressée aux directeurs régionaux de l'Assistance et de la Santé décide d'une « attribution supplémentaire de denrées contingentées aux malades internés dans les hôpitaux psychiatriques ».

L'administration se prononce en ces termes :

Les allocations supplémentaires leur seront délivrées par l'Inspection départementale de la santé sous forme de tickets ou de bons d'approvisionnement dont le montant devra être évalué pour chaque aliéné hospitalisé sur les bases suivantes : Rations supplémentaires : Pâtes : 250 grammes par semaine. Légumes secs : 50 grammes par semaine (lorsque les distributions sont faites aux consommateurs ordinaires dans la localité où se situe l'établissement). Pommes de terre : 1 kilo par semaine. Vin : 0,2 l par jour. Viande : 90 grammes tous les huit jours. Matières grasses : 15 grammes tous les quatre jours³².

« *L'enfance déficiente et en danger moral* »

Durant la guerre, la politique des « souches saines et fécondes » ne trouve pas seulement à s'employer dans la suppression des bouches inutiles. Elle œuvre également à l'amélioration de la population.

32. *Ibid.*, p. 315-316.

Nathan Wachtel, *Mémoires marranes. Itinéraires dans le sertão du Nordeste brésilien.*

Catherine Weinberger-Thomas, *Cendres d'immortalité. La crémation des veuves en Inde.*

Natalie Zemon Davis, *Juive, catholique, protestante. Trois femmes en marge au XVII^e siècle.*